

MISE EN SECURITE INSTALLATIONS ELECTRIQUES

SECURITE_ELECC

PROGRAMME 2023

Accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

Cette formation permet au stagiaire d'être capable d'intervenir dans la mise en sécurité des installations électriques domestiques, conformément à la loi ALUR

Public Visé

Tout professionnel intervenant dans la rénovation des installations électriques.

Durée

8.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis spécifiques.

Parcours pédagogique

La réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Equivalences avec une attestation consuel
- Opportunité de marché pour les professionnels
- 6 points de sécurité
- Points communs et différences avec la réglementation liée à la vente de logement

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe : bailleur /occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques de la mise en sécurité d'un logement lors de sa location avec rédaction du rapport (PASS):

Exigences minimales

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Elimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

Qualification professionnelle : mention SEH, sécurité électrique Habitat

Cas particuliers

Objectifs pédagogiques

Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans.

Etre capable d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle :

Videoprojecteur, paperboard.

Supports de cours.

Etude de cas.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : SECURITEELECC-20230306

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Fiche d'évaluation.
 - Attestation de formation.
 - Evaluation orale.
-
- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 7
 - Taux de satisfaction 2021 : 95.37 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **300.00 €**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 5 à 12 Personnes